



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Société ESCOTA – Direction du Patrimoine
André NICOLAS

Adresse : 432 Avenue de Cannes – 06 211 Mandelieu Cedex.....

Téléphone : 04 93 48 52 63 Fax : 04 97 18 82 57

Email :

Nom du projet : Réalisation d'une Aire de stockage Poids-Lourds.....

Commune et département) : Tourves – Département du Var

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ? Dépôt de formulaire d'étude d'impact au cas par cas, Déclaration Police de l'eau

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Aménagement d'une aire de stockage poids-lourds

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

*Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).*

Le projet est situé :

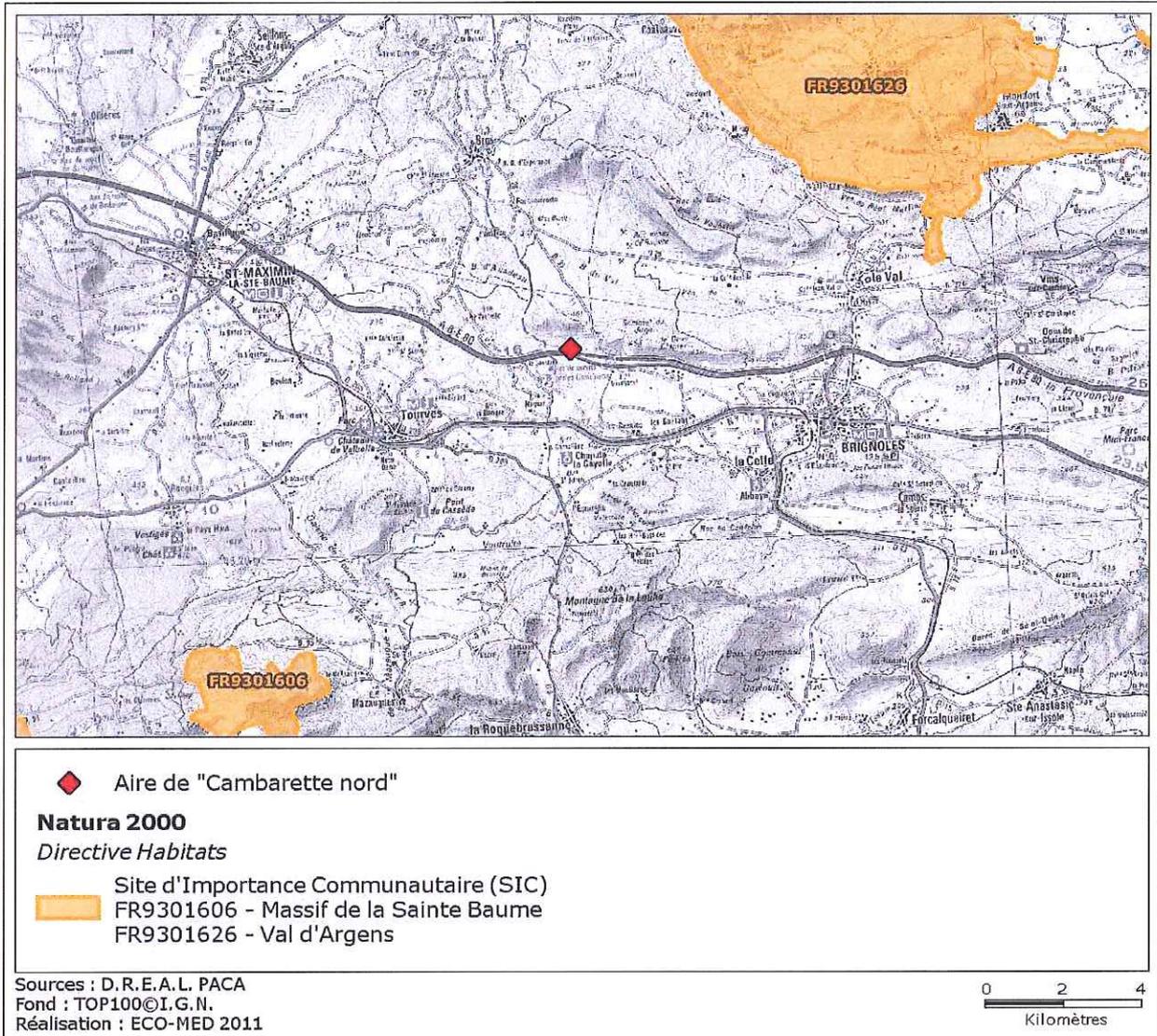
Nom de la commune : Tourves N° Département : 83

Lieu-dit : Cambarette

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A 6 km du site : Val d'Argens (FR9301626)

A 8 km du site : Massif de Sainte Baume (FR9301606)



Carte 1 : Localisation de la zone d'étude par rapport aux Sites d'Importance communautaire adjacents

c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : 7,5 ha ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> < 100 m ² | <input type="checkbox"/> 1 000 à 10 000 m ² (1 ha) |
| <input type="checkbox"/> 100 à 1 000 m ² | <input checked="" type="checkbox"/> > 10 000 m ² (> 1 ha) |

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)
- Emprises en phase chantier : (m.)
- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Le projet porte sur la réalisation d'une aire de stockage Poids-Lourds avec une zone de stationnement, des blocs sanitaires, des bassins d'écrêtement et traitement des eaux, les accès de service

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : 13 mois *Non*
Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue : démarrage des travaux au 2eme trimestre 2015

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

L'entretien du site porte sur le périmètre de celui-ci conformément aux contraintes DFCI, selon les conditions climatiques cet entretien varie entre 3 et 4 jours par an.

La réalisation des travaux est prévue en dehors de la période de reproduction de l'avifaune, la création et l'entretien de la bande DFCI sont en accord avec les enjeux écologiques.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) : Ancienne zone liée à la construction de l'A8

Commentaires :.....

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.



Garrigue à Ciste Blanc et Badasse
 P. AUDA, 02/05/2007, Tourves (83)



Dépôt de blocs de goudron
P. AUDA, 16/04/2007, Tourves (83)

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

L'inventaire et les informations fournies présentent toutes les espèces connues et vont au-delà des espèces strictement concernées par les zonages Natura 2000

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieus ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis		
Milieus forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation		
Milieus rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs		

Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes		
Autre type de milieu			

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Aucune espèce potentielle		
Crustacés	Aucune espèce potentielle du fait de l'absence d'habitats favorables		
Insectes	Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	Potentielle	Espèce potentielle dans les lisères forestières à chênes pubescents en fond de vallon notamment. Statut de protection : PN, DH2, DH4
	Lucane Cerf-Volant (<i>lucanus cervus</i>)	Potentielle	Espèce potentielle dans les lisères forestières à chênes pubescents
Mammifères marins	Aucune espèce potentielle du fait de l'absence d'habitats favorables		
Mammifères terrestres	Aucune espèce potentielle		
Oiseaux	Aucune espèce potentielle		
Plantes	Aucune espèce potentielle		
Poissons	Aucune espèce potentielle du fait de l'absence d'habitats favorables		

Protection Nationale	19 novembre 2007
PN2	Article 2 : Protection stricte de l'espèce et de son habitat
PN3	Article 3 : Protection stricte de l'espèce
PN4	Article 4 : Protection partielle de l'espèce
Convention de Berne	
BE2	Espèces strictement protégées sur l'ensemble du territoire des pays signataires
BE3	Espèces protégées sur l'ensemble du territoire des pays signataires
Directive Habitats	
DH2	Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (habitats d'espèces)
DH4	Espèces d'intérêt communautaire strictement protégées sur l'ensemble du territoire européen

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

La présentation des incidences ne visent que les espèces concernées par les zonages Natura 2000

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Rappelons que la zone d'emprise n'est pas située au sein du SIC « Val d'Argens », mais éloignée d'une distance d'environ six kilomètres. Seule la perturbation de quelques espèces avec un grand rayon de déplacement (certaines espèces animales) et des fonctionnalités écologiques pourrait ainsi avoir une incidence sur les objectifs de conservation du site Natura 2000.

N.B. : cette analyse tient compte des mesures de suppression et de réduction actées dans le volet naturel de l'étude d'impact.

Pour les habitats : Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est concerné par la zone d'emprise. Les habitats d'intérêt communautaire ayant servi à la désignation du site Natura 2000 n'ont pas de relation étroite avec les milieux naturels de la zone d'emprise du projet. Dans ce contexte, les atteintes du projet sur les habitats d'intérêt communautaire sont jugées **nulles**.

Pour les insectes: Seules deux espèces d'intérêt communautaire ayant servi à la désignation du site Natura 2000 sont susceptibles de fréquenter la zone d'étude : le Lucane cerf-volant et le Grand Capricorne. La zone d'emprise (essentiellement constituée d'une friche et de zones remaniées) ne concerne que marginalement les habitats de ces deux espèces jugées potentielles. De plus, ces espèces sont relativement communes. Précisons que ces deux espèces sont cotées D dans le formulaire standard de données et ne nécessitent pas d'être prises en compte dans l'analyse des atteintes. Dans ce contexte, les atteintes du projet sur les invertébrés d'intérêt communautaire sont jugées **très faibles**.

Pour les Amphibiens et Reptiles : Les deux espèces d'intérêt communautaire ayant servi à désigner le site Natura 2000 ne sont pas jugées potentielles dans la zone d'étude. Dans ce contexte, les atteintes du projet sur les reptiles d'intérêt communautaire sont jugées **nulles**.

Pour les Mammifères L'évaluation des atteintes est réalisée sur la base des données bibliographiques disponibles qui mentionnent la présence de plusieurs gîtes, par exemple sur les communes de Chateauvert et Carcès. Des espèces d'intérêt communautaire sont ainsi susceptibles de fréquenter la zone d'étude qui n'est pas répertoriée comme zonage Natura 2000. La zone d'emprise sensu stricto (zones remaniées) ne devrait toutefois pas affecter de gîte. Les travaux sur la zone d'emprise risquent tout de même de soustraire des territoires de chasse potentiels. Les travaux au niveau des lisières pourraient affecter les chauves-souris. Dans ce contexte, les atteintes du projet sur les mammifères d'intérêt communautaire sont jugées **très faibles**.

En l'absence d'espèce d'intérêt communautaire, aucune atteinte n'est envisagée pour la flore et les amphibiens.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Les espèces d'intérêt communautaires ne sont pas concernées toutefois pour les autres espèces voir les mesures ci-dessous.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Conformément au dossier CNPN, afin de réduire les impacts sur les espèces recensées, les travaux ne seront pas engagés pendant la période de reproduction de l'avifaune. De même pour la création de la bande DFCI, la période de floraison sera évitée. Enfin il est proposé de clôturer les limites de l'Aire afin d'éviter le dérangement des espèces dans les milieux naturels bordant l'aire.

Les mesures de compensation sont détaillées dans le dossier CNPN.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Concernant le SIC « Val d'Argens », les atteintes sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire sont jugées très faibles (Invertébrés, Chiroptères) à nulles (Habitats, Reptiles, Poissons) Dans ce contexte, l'incidence du projet de création de l'aire de stockage de Cambarette Nord est jugée non notable et non dommageable sur les éléments d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du Site d'Importance Communautaire « Val d'Argens » (FR9301626).

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : **MANDELEU**

Signature :

17 DEC. 2014

Le (date) :



Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l'« **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique **GeoIDE-carto** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site** :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Après de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

- Après de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' «Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»